



Comité du 9 décembre 1905 de l'Ain

Observatoire Départemental Rapport 2016 :

Crucifix à Montagnat : L'année 2016 faisait suite à notre intervention, en 2015, auprès de la Mairie de Montagnat qui, à la suite d'importants travaux de voirie par le Conseil Général, a pris en charge le déplacement d'un crucifix très ostensible, après l'avoir rénové.

Après quelques échanges par courrier, nous avons pris acte de la bonne volonté de toute l'équipe municipale pour transmettre les valeurs portées par le principe de Laïcité. Cette volonté s'est concrétisée par la plantation de 3 arbres de la Laïcité le 9 décembre 2016, en présence des écoliers de la commune qui avaient travaillé le sujet en amont.

Rappel à l'évêché pour qu'il reste à sa place : Le 21 mars 2016, l'évêque de Belley-Ars sollicitait les « élus chrétiens » de l'Ain pour « devenir des missionnaires et effectuer un pèlerinage » à Rome.

Nous avons été très surpris voir choqués par cette intervention saugrenue de l'évêché auprès des élus de l'Ain. Nous avons interpellé le Préfet en lui demandant de remettre un peu d'ordre afin que l'évêque reste à sa place d'évêque et n'empiète pas sur le Politique.

Forfait scolaire : Encore un effort ! Depuis plusieurs années (depuis 2013), nous intervenons auprès des Mairies de Bourg en Bresse, Péronnas, St Denis les Bourg et Viriat au sujet du versement du « forfait scolaire » (ou crédit fourniture) aux écoles privées dans le cadre de la loi Debré et la loi Carle. En 2016, le montant du forfait a légèrement baissé, mais il semble que les écoles maternelles en bénéficient encore. C'est la raison pour laquelle nous les avons à nouveau interpellées.

Place de la Laïcité au Carré Amiot : La municipalité de Bourg en Bresse a entrepris des travaux importants qui vont reconfigurer le centre ville. A cette occasion, nous avons sollicité le Maire de Bourg en Bresse pour créer une Place de la Laïcité (voire un espace Laïcité) au sein ou à proximité du Carré Amiot. Malgré plusieurs courriers (01/2015, 06/2015, 06/2016), nous restons sans réponse à ce jour.

Comité du 9 décembre 1905

Association loi 1901 - 7 Rue Jean Marie Verne - 01000 BOURG en BRESSE

 : comite1905.01@gmail.com

<http://01-comite1905.org>

Mieux qu'une crèche ... une messe à la Mairie !!!

L'année 2016 s'est terminée avec l'émergence de crèches dans nos maisons communes (Mairies, Conseils Départementaux ou Conseil Régionaux). Malgré quelques écarts dans l'Ain, il semble que nous n'ayons pas été trop impactés dans notre département par ce nouveau phénomène ... Un vrai phénomène à l'instar de notre Président de Région.

Est-ce cette banalisation qui a incité, début 2017, le Maire de la commune du Haut Valromey à inviter les paroissiens à la Mairie pour y tenir un office religieux, afin qu'ils n'aient pas froid ?

Toujours est-il que la limite a été franchie, le Maire a reconnu son erreur, et il est nécessaire que le Préfet et les associations des Maires du département de l'Ain se saisissent de cet exemple, qui est loin d'être exemplaire, pour expliquer aux 410 Maires leurs obligations et leurs limites à ne pas franchir dans l'application de la loi de 1905, dite de « **séparation des églises et de l'État** ».

Nous y veillerons.

Voici un important chantier à mener pour 2017 au cours duquel il faudra encore faire preuve de pédagogie plutôt que de proférer des châtiments et infliger des pénitences.

Comme le dit Caroline FOUREST dans son dernier livre « **Génie de la Laïcité** » : « La Laïcité n'est pas un glaive, mais plutôt un bouclier » et si la Laïcité ne reconnaît aucun culte, elle ne s'y oppose pas tant que ceux-ci ne cherchent pas à interférer dans la vie publique. La Laïcité impose la neutralité de la République envers le citoyen, mais la Laïcité n'est pas neutre, au contraire, nous voyons que l'application du principe de Laïcité reste un combat permanent et d'actualité.

Jean Marc JOURDAN

Samedi 1^{er} avril 2017 ...

... et ne croyez pas que c'est un poisson d'avril.